



CONSIGNE EN CAS DE SUSPICION OU CAS AVÉRÉ DE COVID-19 POUR LES ÉTUDIANTS

Tous les étudiant(e)s présentant des symptômes sont encouragés à :

1. Ne pas se rendre en cours,
2. Appeler leur médecin,
3. Fournir un certificat médical
4. Suivre les consignes ci-dessous



ALERTER

- **J'informe mon secrétariat pédagogique** par email ou téléphone.
Les coordonnées de chaque secrétariat sont indiquées sur le site de l'Université - rubrique Formations : www.univ-tln.fr.



TRACER

- **Je me rends chez un médecin.**
S'il me délivre un certificat médical d'arrêt, ce dernier doit être envoyé à mon secrétariat pédagogique pour justifier de mon absence.
- **Je réalise le test de dépistage** suivant les consignes données par mon médecin.
La liste des centres de dépistages proches de chez vous est disponible à l'adresse : <https://sante.fr/recherche/trouver/DepistageCovid>
- **J'informe le secrétariat pédagogique** du résultat du test dès la réception.



PRÉVENIR

- **Si le résultat est négatif** : je reviens en cours.
- **Si le résultat est positif** : si je ne l'ai pas déjà fait, je transmets le certificat médical à mon secrétariat pédagogique et je reste en quatorzaine à domicile en protégeant mes proches.



PROTÉGER

Le secrétariat pédagogique informe la direction de la composante qui effectuera, en lien avec le référent universitaire Covid-19 un suivi pour identifier l'émergence éventuelle d'un cluster.